

Office fédéral de l'Energie  
M. Walter Steinmann, Directeur  
P. a. Division Efficacité énergétique et  
énergies renouvelables  
Service de coordination  
3003 Berne

Réf. : JMZ

Lausanne, le 9 juillet 2014

**Audition relative à la modification de l'Ordonnance sur l'énergie (OEné) :  
Rétribution à prix coûtant du courant injecté, gestion de la liste d'attente,  
marquage du courant et mesures d'encouragement. Réponse du canton de Vaud**

---

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur le projet mentionné en titre. Ci-dessous je vous prie de trouver notre prise de position aux modifications ou ajustements proposés dans ce projet.

**Rétribution à prix coûtant**

Nous estimons que la réduction prévue pour les installations d'une puissance inférieure à 1'000 kW est exagérée et dépasse largement la baisse du marché. Même si nous sommes convaincus que le nombre très important d'installations en liste d'attente fait que le secteur économique du solaire n'apparaît pas menacé à court terme, il n'en demeure pas moins qu'un programme de subventions doit absolument éviter d'imposer des changements trop brutaux, susceptibles de le remettre en cause, voire même de le condamner.

Nous demandons par conséquent à ce que l'on revoie les tarifs afin de limiter la baisse à un maximum de 5 à 10%.

**Rétribution unique**

Nous acceptons la modification des tarifs proposée pour la rétribution unique. Celle-ci nous semble en accord avec le marché actuel. Cette baisse ne devrait toutefois pas aller au-delà des chiffres proposés.

**Gestion de la liste d'attente**

Nous saluons l'introduction d'une gestion plus flexible de la liste d'attente et la possibilité pour les projets ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires de pouvoir être traités prioritairement. Cette modification entraînera une dynamique positive auprès des porteurs de projets qui n'attendront plus la décision avant de démarrer les études. Soulignons, au sujet des autorisations nécessaires, que nous souhaiterions également y voir figurer l'approbation des plans pour le raccordement électrique. En effet, il serait regrettable de voir un projet réalisé qui ne pourrait pas être raccordé au réseau électrique pour cause d'opposition ou de problèmes techniques.

**Audition relative à la modification de l'Ordonnance sur l'énergie (OEne) :**  
**Rétribution à prix coûtant du courant injecté, gestion de la liste d'attente, marquage du courant et mesures d'encouragement. Réponse du canton de Vaud**

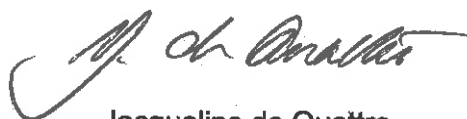
**Marquage de courant**

Nous considérons que l'introduction de la quantité d'énergie fournie va dans la direction d'une plus grande transparence pour le consommateur et nous approuvons donc cette proposition. Cependant, dès lors que de nombreux fournisseurs proposent une palette de divers courants aux qualités « vertes », nous souhaiterions que les fournisseurs puissent, en plus de fournir le « mix global fournisseur » proposer également le mix par produit proposé. Cette mesure apporterait assurément une transparence supplémentaire et donc une meilleure compréhension par les clients finaux.

**Mesures d'encouragement**

Nous prenons acte des mesures d'encouragement proposées, qui n'appellent aucun commentaire de notre part.

Tout en vous remerciant de nous avoir associés à cette procédure d'audition, je vous sais gré de bien vouloir prendre en compte nos remarques et propositions. Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma meilleure considération.



Jacqueline de Quattro  
Conseillère d'Etat